Arrêté portant désignation du Président du comité consultatif « Transition Ecologique »

La Maire de la commune de Lion-sur-Mer,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2143-2 ;
VU la délibération N°2 du Conseil municipal en date du 14 septembre 2026 portant création du comité consultatif « Transition Ecologique » et fixant sa composition ;
VU la délibération N°1 du Conseil municipal en date du 2 novembre 2026 désignant les membres du comité consultatif « Transition Ecologique » ;
CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, chaque comité consultatif est présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire ;

ARRÊTE

Article 1er :
Monsieur Alain DESMEULLES, conseiller municipal délégué « Au littoral, à la qualité des eaux, et à l'environnement », est désigné Président du comité consultatif « Transition Ecologique ».

Article 2 :
Le Président est chargé de la convocation des membres, de la fixation de l'ordre du jour et de la conduite des séances du comité consultatif, conformément au règlement intérieur de l'instance.

Article 3 :
Le présent arrêté est exécutoire dès sa transmission en Préfecture (au titre du contrôle de légalité) et sa publication ou notification aux intéressés.

Article 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, où dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable :
Soit par courrier 3 rue Arthur le Duc, 14000 Caen ;
Soit par voie dématérialisée accessible par le site internet suivant : www.telerecours.fr

Article 5 :
La Secrétaire générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Lion-sur-Mer, le 3 novembre 2026.

La Maire,
Magali SAINT

MAIRIE DE LION-SUR-MER (Calvados)

Notifié à l'intéressé
Le

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20261103-ARRETE-3-11-26-AI
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026